

---

Adresses de la société populaire de Mogeville (Meuse) qui annonce avoir célébré, unie aux communes du canton, une fête en l'honneur de la Raison pendant laquelle le citoyen Béguinet à prononcé un discours patriotique, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresses de la société populaire de Mogeville (Meuse) qui annonce avoir célébré, unie aux communes du canton, une fête en l'honneur de la Raison pendant laquelle le citoyen Béguinet à prononcé un discours patriotique, lors de la séance du 19 nivôse an II (8 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 106-107;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_35640\\_t2\\_0106\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_35640_t2_0106_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Les Carmes, rue de Vaugirard ....	42
Les Angloises, faubourg S.-Antoine	41
Ecossois, rue des fossés Saint-Victor	81
Maison des Fermes .....	27
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	54
Belhomme, rue Charonne, n° 70 ..	47
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire .....	47
<b>TOTAL GÉNÉRAL .....</b>	<b>4 702</b>

[Commune de Paris, 18 niv. II. Etat au 17 niv.]  
(1)

Conciergerie .....	519
Grande-Force .....	602
Petite-Force .....	276
Sainte-Pélagie .....	219
Madelonnettes .....	246
Abbaye .....	140
Bicêtre .....	738
A la Salpêtrière .....	370
Chambres d'arrêt, à la Mairie .....	195
Luxembourg .....	423
Maison de suspicion, rue de la Bourbe .....	400
Irlandois, rue du Cheval Vert ....	22
Les Picpus, faubourg S.-Antoine ..	114
Réfectoire de l'Abbaye .....	57
Les Angloises, rue Saint-Victor ....	118
Les Angloises, rue de Loursine ...	82
Les Carmes, rue de Vaugirard ....	56
Les Angloises, faubourg S.-Antoine	37
Ecossois, rue des fossés Saint-Victor	80
Maison des Fermes .....	27
Maison Mahay, rue du Chemin Vert	56
Belhomme, rue Charonne, n° 70 ..	47
Bénédictins anglais, rue de l'Observatoire .....	47
<b>TOTAL GÉNÉRAL .....</b>	<b>4 871</b>

## 12

Les sans-culottes composant la Société populaire de Mogeville, département de la Meuse, annoncent à la Convention que, réunis, non seulement aux communes du canton, mais encore à toutes celles environnantes, ils ont célébré le 20 frimaire une fête en l'honneur de la raison triomphante. Le citoyen Béguinet y a prononcé un discours, dans lequel il s'est attaché à faire sentir tous les avantages dont la Convention, par ses immenses travaux, fait jouir les républicains. Ce discours a excité les mouvemens de la plus vive reconnaissance, et les cris de *vive la République, vive la Montagne*, se sont fait entendre de toutes parts (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Mogeville, 25 frim. II] (4)

« Citoyen président,

Les sans culottes qui composent la Société populaire et républicaine de la commune de Mogeville, ayant pris un arrêté pour témoigner

(1) C 288, pl. 886, p. 3. Signé : Beaudrais, Cailleux, Godard.

(2) P.V., XXIX, 60.

(3) B<sup>in</sup>, 20 niv. (suppl<sup>1</sup>). 2<sup>e</sup> adresse.

(4) C 289, pl. 892, p. 7.

leur reconnaissance à leurs représentants, te prient de vouloir bien le leur présenter, et les assurer, que ce sont les sentiments de vrais et bons républicains, et qui cesseroient plutôt de vivre, que d'aimer la République.

Le 25 frimaire, la Société populaire et républicaine des sans-culottes de la commune de Mogeville réunis au lieu ordinaire des séances, il a été arrêté qu'il seroit rédigé sur le champ, à la Convention nationale, une adresse pour la remercier de ses généreux travaux et l'engager à ne pas quitter son poste qu'après l'entier établissement et affermissement du bonheur du peuple, elle a été rédigée ainsi qu'il suit :

Citoyens,

Nous sommes tous de bons sans culottes réunis en société populaire et républicaine, nous ne savons comment exprimer notre reconnaissance à nos braves législateurs, de la sublime Constitution qu'ils nous ont donnée. Oui, nous la chérissons, et nous la maintiendrons jusqu'à la mort, vous nous avez débarrassés des tyrans, et de la tyrannie; vous avez brisé nos fers. Qui seroit assez osé de nous en proposer seroit mis en pièces sur le champ.

Nous voulons la République une et indivisible, rien ne nous coûtera pour la soutenir, si nos braves Montagnards se rendent à nos prières et ne quittent point leur poste que tout ne soit parfaitement affermi, ce sont les vœux de tous nos concitoyens sans culottes de la commune de Mogeville, district d'Étain, département de la Meuse.

Vive la République, une et indivisible, ou la mort. Au diable les fédéralistes! Vive la Montagne et tous nos braves représentants ».

Louis REMY, Joachim PREWEN,  
J.F. LEMERCIER, L. HANRY, J. JOYAU (*secrét.*),  
[et 6 autres signatures].

[2<sup>e</sup> adresse, 30 frim. II] (1)

« Citoyen président,

Les sans culottes formant la Société populaire et républicaine de la commune de Mogeville, te prient de faire part à la Convention nationale du procès-verbal de la fête qui a eu lieu chez eux le vingt frimaire.

Le 20 frimaire, la Société populaire et républicaine de Mogeville étant réunie, au lieu ordinaire de ses séances, les neuf heures du matin, en conséquence de l'arrêté pris par la dite société le dix-huit même mois. Le conseil général de la commune invité à la fête de la Raison, étant réuni avec les sans culottes de la Société, le drapeau tricolore, étant porté par le plus âgé de la commune, afin de porter honneur à la vieillesse, douze autres vieillards armés de piques escortant le drapeau et un peuple immense non seulement de la commune, et de tout le canton, mais même de toutes les communes environnantes, escortant ce dit drapeau, avec la plus grande allégresse, tout le monde s'est mis en marche, pour aller au temple de la Raison. Cette marche ouverte par de jeunes cantatrices, toutes ornées de rubans tricolores, et chantant des hymnes patriotiques faisoient un des principaux ornemens de la fête. Arrivés

(1) C 289, pl. 892, p. 8.

au Temple de la Raison, aux cris de Vive la République, une et indivisible, après avoir rendu nos hommages, à l'Être suprême, à la loi, et à la raison, le citoyen Béguinet, après avoir obtenu la parole, a détaillé tous les avantages dont la Convention faisoit jouir tous les républicains, et a excité les mouvements de la reconnaissance la plus vive, pour tant de bienfaits, l'amour le plus inviolable pour tous nos augustes représentants, et la soumission la plus entière pour tous les décrets. Ensuite le citoyen Deulneau ayant obtenu la parole a prouvé combien il avoit été nécessaire de détruire les préjugés du fanatisme et les erreurs de l'intolérance pour obtenir le but de l'unité et de l'indivisibilité, qui doit faire de toute la République une seule et même famille. Il a excité dans tous les cœurs la haine des tyrans, l'amour des républicains, le désir de seconder de toutes les forces, nos braves frères d'armes, et enfin la séance a été terminée par placer (*sic*) le drapeau en haut de la tour, aux cris de Vive la République, et les sans culottes chacun pénétré des sentiments qu'on s'étoit efforcé de lui inculquer, a juré de les promulguer dans tous les environs et de les faire pratiquer chacun dans sa famille respective.

II. LEMERCIER, CADET (*présid.*).

L. HENRY, A. LIMOUZIN, J. JOYAU (*secrét.*),  
[et six autres signatures].

### 13

La section régénérée de Beaurepaire vient faire part que décadi 20 de ce mois, elle célébrera la fête de l'inauguration des martyrs de la liberté; elle invite la Convention d'y envoyer une députation. (1)

Le bureau en nommera une composée de huit membres. (2)

[Extrait du p.v. de la section, 15 niv. II] (3)

Après l'Assemblée avoir arrêté qu'elle célébreroit décadi 20 nivôse présent mois la fête de l'inauguration du Martyr de la Liberté (*sic*). En conséquence elle invite les citoyens représentants du peuple à la Convention nationale d'y envoyer une députation.

Le lieu de rendez-vous est à la salle d'assemblée générale place Beaurepaire, pour neuf heures du matin.

L'assemblée a nommé pour commissaire à l'effet de la présente invitation les citoyens Larcher et Fleuriot. P.c.c.

BACH (*présid.*).

NAVERT (*secrét.*), HACHER (*secrét.*).

### 14

Le conseil-général d'administration du district de Cognac, département de la Charente, dit qu'il est enfin expiré le fanatisme; que le temple de l'imposture & du mensonge est remplacé par celui de la vérité & de la raison dans leur arrondissement: une Montagne s'y est for-

mée aux cris mille fois répétés de *vive la République, vive la Montagne!* Les femmes, assises sur le rocher, allaitoient leurs enfans; l'hydre affreuse du despotisme & de la superstition étoit terrassée par Hercule, tenant sa massue; les crapauds aquatiques expiroient en croassant dans le marais fangeux; enfin la déesse de la Raison planoit au-dessus de la montagne & dictoit les lois républicaines à l'univers. Les autorités constituées du district de Cognac adressent à la Convention l'avant-garde de leur argenterie: elle consiste en 54 mares 2 onces & demie, tant en or qu'en argent; bientôt le corps de l'armée s'ébranlera & ira joindre son avant-garde au trésor de la République (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

### 15

Le directoire du district de Bernai annonce le succès de la vente des biens nationaux; un bien d'émigré estimé 8,593 l. a été adjugé 37,600 l. (3).

Insertion au bulletin (4).

### 16

Le citoyen Doutté, de la commune d'Ailly, district de Louviers, fait hommage à la Convention de ses épaulettes en or (5).

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

### 17

Les citoyens Petit, administrateur du département de la Somme, & Bonvalet, envoyé par le représentant du peuple Dumont, dans les départemens de la Somme, de l'Oise & du Pas-de-Calais, se présentent à la barre pour annoncer qu'ils viennent, de la part de ce représentant, déposer au trésor national les dépouilles ridicules d'un culte qui a si long-temps fait gémir les philosophes & causé tant de maux à l'humanité: elles consistent en 2033 mares 4 onces, argent & vermeil; & en or fin, 66 mares 5 onces, non compris un grand nombre de croix, bagues & autres objets d'or; des perles, pierres fines & fausses, qui, n'ayant pu être décrites ni pesées, ont été mises dans une boîte scellée; le tout provenant de la commune d'Amiens. Plus, 368 m. 5 onc. en argent & vermeil: 1 once 1 gros six grains d'or, 420 mares de franges, de galons, de tissus d'or & d'argent, provenant des campagnes du ressort du district d'Amiens; & de la part du district d'Abbeville, 48 mares d'argent, dont 13 mares de galons & étoffes tissus, & un ballot considérable en étoffes tissées d'or & d'argent, qui n'a pas été pesé. Plus, une somme de 16,287 l. en numéraire,

(1) P.V., XXIX, 60-61.

(2) B<sup>m</sup>, 21 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>o</sup>).

(3) P.V., XXIX, 61. Minute du p.v. signée R.T. Lindet (C 288, pl. 872, p. 3). Mention dans *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1064; *F.S.P.*, n<sup>o</sup> 150; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 509, p. 66.

(4) B<sup>m</sup>, 20 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>o</sup>). Autre mention, 25 niv. (1<sup>er</sup> suppl<sup>o</sup>).

(5) P.V., XXIX, 61 et 105. Minute du p.v. signée R.T. Lindet (C 288, pl. 872, p. 3).

(6) B<sup>m</sup>, 20 niv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>o</sup>).

(1) P.V., XXIX, 60.

(2) Leurs noms ne sont pas mentionnés.

(3) C 289, pl. 892, p. 9.